



Marchés Publics
CT/JR
2024-120

DECISION DU MAIRE

PRISE LE 10 AVR. 2024

EN APPLICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL RESULTANT DE LA DELIBERATION
DU 1^{er} FEVRIER 2024

OBJET : Appel d'Offres Ouvert – Entretien du patrimoine vert.

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,
Vice-président délégué du Conseil départemental du Val d'Oise,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU le Code de la Commande Publique, et notamment, ses articles L 1111-3 et 4, L 2113-10 et 11, R 2113-1 à 3, L 2120-1, R 2121-1 à 4, R 2121-6 et 7, L 2124-1 et 2, R 2124-1 et R 2162-1 à 6 et R 2162-13 et 14.

VU la délibération n°2024-02-01/06 du 1^{er} février 2024 aux termes de laquelle le Maire a reçu délégation d'attribution du Conseil municipal,

CONSIDERANT que la ville de Soisy-sous-Montmorency doit faire appel aux compétences d'un prestataire extérieur aux fins d'assurer l'entretien du patrimoine vert.

CONSIDERANT qu'en vue de répondre à ce besoin, une procédure d'appel d'offres a été mise en œuvre, décomposée en trois lots et définis comme suit :

- LOT 1 : Entretien des espaces verts (tontes, taille, bêchage, ramassage de feuilles),
- LOT 2 : (lot réservé insertion) entretien divers (tontes, taille, bêchage, ramassage de feuilles),
- LOT 3 : Entretien du patrimoine arboré (élagage, abattage).

CONSIDERANT que dans le cadre de cette procédure de consultation, un avis d'appel public à la concurrence a été transmis par voie électronique le 19/12/2023 pour une publication sur le profil d'acheteur, au BOAMP et au JOUE,

CONSIDERANT qu'à date limite de remise des offres, le 26 février 2024 à 12h00, 9 plis avaient été déposés dans les délais, et aucun hors délais,

CONSIDERANT les offres présentées, et l'analyse qui en a été faite,

CONSIDERANT l'avis de la Commission d'Appel d'Offre du 20 mars 2024,

DECIDE

Article 1 : De signer le marché – Entretien du patrimoine vert – comme suit :

N° de lots	Intitulé du lot	Nom de l'entreprise	Montant maximum
1	Entretien des espaces verts (tontes, taille, bêchage, ramassage de feuilles)	CERDP 3 route de Livilliers 95300 ENNERY	300 000 € H.T

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20240410-1010-010-CC
Date de réception préfecture : 10/04/2024

11

3	Entretien du patrimoine arboré (élagage, abattage)	SAMU 46 rue Albert Sarraut 78000 VERSAILLES	300 000 € H.T
---	--	---	---------------

Le lot 2 est quant à lui déclaré sans suite pour insuffisance de concurrence.

Article 2 : Le marché est conclu pour une durée initiale d'un an ferme à compter du 1^{er} mai 2024 ou à compter de sa date de notification au titulaire si celle-ci est postérieure au 1^{er} mai 2024.

Il pourra être reconduit trois (3) fois, pour une période d'un (1) an sans que le marché ne puisse excéder quatre (4) ans.

Article 3 : L'inscription des crédits correspondants sur le budget de la ville,

Article 4 : L'ensemble des dispositions contractuelles régissant le présent marché est mentionné dans le cahier des clauses administratives particulières (CCAP), le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et toutes les pièces constitutives de l'accord-cadre.

Article 5 : La présente décision est transmise :

- à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles,
- à Madame la Comptable assignataire de Montmorency,

Fait à Soisy-sous-Montmorency, le

10 AVR. 2024

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,

Luc STREHAIANO



10 AVR. 2024

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le :

Mis en ligne/ou notifié le :

10 AVR. 2024

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

10 AVR. 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20240410-MARC2024-010-CC
Date de réception préfecture : 10/04/2024